

Projet d'établissement de l'école communale « la Croisette »,

Sorée, septembre 2018



ÉCOLE DE LA CROISSETTE

Rue de la Croisette, 17
5340 SORÉE
083/677.977

www.ecolelacroisette.be



**« Travailler les UNS AVEC LES AUTRES,
Apprendre LES UNS DES AUTRES,
Vivre LES UNS POUR LES AUTRES »**

1. Structure de l'école, notre lieu de vie
2. Missions de l'école
3. Pédagogie active
4. Identité pédagogique de l'école
5. Rapports aux Lois, élaboration des règles
6. Organisation des groupes
7. Projets
8. Citoyenneté et communauté de vie
9. Communication
10. Et encore...
11. En résumé
12. Renseignements pratiques

1) Structure de l'école, notre lieu de vie

L'école fondamentale communale « la Croisette » de Sorée est une école rurale familiale comptant approximativement 70 élèves.

Elle fait partie du réseau officiel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles tandis que son Pouvoir organisateur est la Commune de Gesves.

Le souhait des membres de l'équipe éducative est **d'organiser et de proposer un cadre de vie au sein duquel tous les enfants se sentiront en confiance, sereins, écoutés et respectés**. Il s'agit d'une base primordiale afin de pouvoir vivre, de pouvoir apprendre en toute quiétude et d'être heureux...

2) Missions de l'école

Il est essentiel de citer le cadre décretaal lié aux Missions de l'Ecole, telles que prévues par le législateur (cf. « Décret de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » du 24/07/1997).

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- 1) promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- 2) amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
- 3) préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*
- 4) assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

Tout objectif visé par notre établissement scolaire se réfère et vise à respecter les quatre missions précitées.

3) Pédagogie active

L'école est inscrite dans un élan et une philosophie de pédagogie active.

Contrairement à certaines idées véhiculées, la pédagogie dite « active » ne signifie pas qu'il faut absolument et toujours faire « bouger l'enfant ».

Le terme « actif » sous-entend que l'enfant est acteur de son apprentissage, qu'il est « actif dans sa tête ».

La pédagogie active met les élèves en questionnement, en recherche, travaille par projets collectifs ou individuels, sur la base de la co-construction des apprentissages plutôt que d'une transmission de savoirs purs et simples.

Le rythme et l'organisation des apprentissages ne se font pas seulement en fonction du programme défini par le « système scolaire », mais des besoins, des attentes et des désirs de l'enfant.

La pédagogie active n'est pas celle de l'enfant-roi mais plutôt de l'enfant concerné et concerté... Les apprentissages doivent rester cadrés et codés, tandis que chaque méthode prônée a un sens précis.

La pédagogie active se décline également via **l'apport périphérique de valeurs telles que le travail collaboratif, le savoir-vivre collectif, la démocratie à l'école ou au travers de la mobilisation des savoirs au travers des tâches.**

La pédagogie active invite à changer la manière, pas la matière ! **Il vaut mieux « apprendre à apprendre » afin d'être capable d'apprendre durant toute sa vie...** L'aptitude à acquérir un savoir et à en faire usage, les démarches intellectuelles, la connaissance de ses propres démarches, les questions pratiques qui se posent et les multiples moyens de procéder pour arriver aux résultats deviennent le réel contenu d'un enseignement actif de type « constructiviste ».

Par la coopération et la confrontation des processus mentaux, apprendre devient ainsi une démarche de formation qui se construit aussi avec et par les autres.

L'équipe éducative vise donc à rendre l'élève acteur de ses apprentissages, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche.

Pratiquer la pédagogie active n'implique nullement la déstructuration de l'enseignement, ni la dévalorisation des apprentissages de base !

La pédagogie active implique que l'école s'engage à stimuler au mieux l'Enfant, à le motiver, à le rendre autonome et à prôner le respect envers autrui.

Dans ce contexte, la place de l'Enfant est redéfinie comme étant celle du pilote de sa propre démarche éducative.

Trois points fondamentaux sont ainsi respectés dans cette approche :

- a) impliquer l'Enfant ;
- b) donner du sens aux apprentissages ;
- c) le rendre acteur.

4) Identité pédagogique de l'école

L'école de la Croisette ne désire pas se focaliser sur un type de pédagogie en particulier afin de ne pas s'enfermer dans un état d'esprit qui risquerait de ne pas convenir à certains membres de sa communauté, enfants comme adultes.

L'équipe envisage de poursuivre une réflexion sur sa pratique en s'inspirant de **différents courants pédagogiques.**

Ce positionnement prouve un besoin d'autonomie et d'ouverture constant qui doit permettre à l'établissement scolaire de garder une certaine liberté et ouverture pédagogiques dont l'objectif final doit viser à répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses élèves.

Les piliers de notre identité pédagogique sont :

a) l'accueil

Chaque matin, au sein de leur classe respective, les enfants bénéficient d'un **temps d'accueil** et d'un **tour de parole**. Ce moment leur permet de s'exprimer, de partager leurs émotions et de commencer la journée dans la sérénité.

b) l'autonomie

Les pratiques et activités pédagogiques développées au sein de notre école tentent à développer l'autonomie de nos élèves.

Dès l'entrée en section maternelle, l'enseignant met en place un cadre qui permet à l'Enfant de se prendre en charge au quotidien (exemples : mettre son manteau, gérer son cartable, etc.).

De plus, l'Enfant est invité à **prendre des initiatives** (via les instances de concertation et les activités proposées en classe), à les assumer, à structurer ses savoirs et savoirs-faire afin d'être capable de réutiliser ces derniers dans un autre contexte, à s'auto-évaluer et à utiliser avec pertinence les outils mis à sa disposition.

Par ailleurs, il sera amené à prendre conscience de sa façon d'apprendre afin d'accéder à une certaine autonomie intellectuelle (volet lié à la métacognition).

c) la coopération entre élèves

L'esprit de l'école est de faire prendre conscience de **la force de chacun au service du groupe et de mettre en exergue l'intérêt de coopérer**.

Tout au long de leur cursus scolaire, les enfants sont donc amenés à construire collectivement dans le cadre de leurs apprentissages, à comparer leurs productions et à confronter leurs idées afin de construire et de s'enrichir mutuellement.

Dans cette optique, les « grands » de l'école s'occupent régulièrement et de manière spontanée des plus jeunes non pas en faisant à leur place, mais en les aidant « à faire seul ».

d) la différenciation

Cette dernière se vit au quotidien, au sein des **apprentissages courants** (adaptation du rythme, du nombre d'exercices, etc.). De plus, en fonction de leur parcours et de leurs besoins, nos élèves peuvent être amenés à suivre une activité ou l'autre dans un groupe classe de niveau inférieur ou supérieur.

e) la remédiation

A l'instar de la différenciation, la remédiation est **envisagée en fonction du besoin spécifique de l'apprenant**. Elle est immédiate et se déroule au sein de la classe en compagnie du titulaire mais peut être également envisagée via une prise en charge d'un autre enseignant en dehors du groupe classe.

f) l'intégration

Afin de promouvoir l'accueil et la formation des élèves à besoins spécifiques, notre institution scolaire est inscrite dans un **processus d'intégration** (type 8, consacré aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage) et ce, en collaboration avec l'école d'enseignement spécialisé de « Peu d'Eau » située à Andenne.

L'intégration permet à l'Enfant de rester parmi les siens, de ne pas être stigmatisé sur base de ses difficultés, de prendre conscience de ces dernières, de chercher à progresser, de construire son autonomie, de récupérer la confiance et l'estime de soi indispensables à son épanouissement global.

Un nombre maximal de trois enfants « intégrés » par cycle est fixé au sein de l'établissement.

5) Rapports aux Lois, élaboration des règles

□ Lois

A l'école de la Croisette, deux lois **régissent le quotidien de la structure scolaire**. Elles sont immuables, indiscutables et présentées explicitement aux enfants de manière à ce qu'elles soient intégrées.

I. L'Ecole est le lieu de l'apprentissage.

Cela implique différentes choses :

- tout projet ou toute action doit posséder une visée éducative et pédagogique en lien avec les missions et le projet d'établissement ;
- toute activité, proposée par l'Enfant ou l'Adulte, doit apporter une plus-value ;
- l'Enfant se doit d'être impliqué au sein de son apprentissage et doit respecter la règle du « double A » (Je suis Actif et Autonome). Cette règle fera l'objet d'une certaine contagion en section maternelle et d'une appropriation dès la première primaire.

II. Je me respecte (a), je respecte autrui (b) et je respecte le matériel (c).

(a) L'estime de soi peut être définie comme étant la conscience de sa valeur personnelle qu'on se reconnaît dans différents domaines. Il s'agit d'un ensemble d'attitudes et de croyances qui permettent à l'Enfant de faire face au monde. L'estime de soi suppose une conscience et une connaissance de ses forces et de ses difficultés.

A l'heure d'aujourd'hui, à la lumière des découvertes liées aux neurosciences, il apparaît comme étant essentiel de **posséder une bonne estime de soi afin de développer son potentiel relationnel et intellectuel**.

Les performances scolaires, **le climat scolaire et le regard bienveillant de l'adulte et des pairs sont autant de paramètres qui doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'un apprentissage dynamique, respectueux de l'individu et efficient**.

Se respecter, c'est également être capable de refuser tout ce qui pourrait nuire à notre personne. Durant leur cursus scolaire, les enfants seront amenés à apprendre à se faire respecter en veillant à ne pas banaliser le regard critique d'autrui.

(b) Le respect envers autrui se développe via une série d'attitudes réfléchies construites et défendues par la communauté scolaire, à savoir adopter une écoute active, éviter de juger ses pairs, gérer ses conflits en évitant toute forme de violence physique et verbale, s'interdire de s'immiscer dans les « affaires » d'autrui, faire preuve de bienveillance et d'empathie, adopter un vocabulaire correct, etc.

(c) Le matériel mis à disposition des enfants fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble de la communauté.

Dès la section primaire, les enfants qui éprouveraient des difficultés à respecter les lois seront contraints à réfléchir à leurs attitudes en regard des lois de l'institution via des fiches de réflexion (voir annexe 1).

Si la situation se justifie, l'établissement scolaire utilisera les moyens légaux mis à sa disposition par la fédération Wallonie-Bruxelles en regard des faits reprochés.

□ Règles

A l'inverse des lois, **les règles sont décidées en communauté de vie** (= conseil d'école comprenant les élèves de M2 à P6). Elles sont, soit rédigées via un travail de réflexion sur base de valeurs, soit proposées par les élèves suite aux Forums qui se tiennent en classe.

6) Organisation des groupes

La **section maternelle** compte **deux classes** (accueil et M1, d'une part, et M2 et M3, d'autre part). Le temps de découverte et de travail est partagé entre des activités proposées en « groupe classe » (en fonction de l'âge spécifique) et en « section » (à l'ensemble des enfants de la section maternelle).

La **section primaire** compte **trois classes** et fonctionne en **cycles** (1) (cycle 1 = P1/P2, cycle 2 = P3/P4 et cycle 3 = P5/6). Les activités proposées aux élèves sont rythmées en fonction des objectifs, de la réalité du terrain et des compétences spécifiques développées. Les enfants travaillent par « année », par cycle, par groupes besoin. Par ailleurs, des activités hebdomadaires permettent aux élèves du cycle 5/8 (M3, P1/2) de collaborer.

Des activités verticales sont également appelées à être développées en fonction des activités envisagées dans le cadre de projet d'école.

Peu importe les groupements envisagés, le travail développé se veut collectif et collaboratif tandis que l'enfant endosse le rôle d'acteur de ses apprentissages...

7) Projets

Il est essentiel pour tout être humain de poursuivre des rêves, des projets...

Pour de nombreux psychologues, il est difficile pour l'être humain d'avancer dans la vie sans avoir de projets. Notre enseignement vise à évoluer et à se dépasser, d'où l'importance pour l'Enfant d'être impliqué afin de développer au mieux son potentiel.

Le projet permet de mobiliser au mieux l'apprenant, de poursuivre un but, d'être confronté aux difficultés de la vie, de prendre des responsabilités, de structurer sa pensée en fonction d'un objectif, de prendre conscience du pouvoir que tout être détient sur son quotidien mais surtout de collaborer afin de mettre en exergue la force du groupe et la beauté de l'esprit coopératif. La mise en projet est donc une approche pédagogique qui donne une finalité, un but aux apprentissages rencontrés, un sens aux apprentissages plus « classiques » mais touche aussi de manière plus vaste au projet personnel que doivent construire les élèves. L'apprentissage par projet se définit comme tourné vers un produit final à créer avant une certaine échéance et qui se destine à un public. Selon cette approche, la responsabilité du thème, du pilotage et de l'accomplissement du projet est laissée aux élèves qui avancent par tâtonnements, essaient, se trompent et apprennent. C'est dans cet esprit que les élèves seront invités à développer au minimum un projet par semestre. En fonction de divers paramètres (âge, besoin, réalité du moment, etc.), les projets pourront être vécus collectivement (classes, cycles, en verticalité) ou individuellement. Au fil des projets, les parents seront invités à visiter des expositions, à assister à des conférences, à participer à des activités.

8) Citoyenneté et communauté de vie

Outre des savoirs, l'École doit transmettre des valeurs et des normes de comportement, créer du lien social et former des citoyens. C'est pour ce faire que, au sein de notre établissement scolaire, **différentes structures participatives permettent à l'Enfant de s'investir.**

Ces instances de concertation et de réflexion visent à assurer le développement de compétences via lesquelles nos élèves s'assumeront à l'avenir en tant que citoyens actifs et responsables.

Ces différentes instances se présentent comme suit :

• Conseil de Participation :

représentation des divers acteurs de l'établissement scolaire, à savoir les parents et les membres de l'école au sens large (P.O., personnel ouvrier, personnel enseignant et direction)

Périodicité des rencontres : deux fois/an au minimum

• Forum (Conseil de classe) :

moyen le plus direct d'implémenter une structure de classe participative...

Il s'agit d'une instance propre aux « groupes classe » dont l'objectif est de gérer le quotidien de la classe (fonctionnement spécifique de la classe, règles de la classe), projets, conflits, demandes des élèves à l'enseignant(e), etc.).

Périodicité des rencontres : une fois/semaine au minimum

• Conseil de coopération (M3 à P6) :

représentation des élèves. Deux élèves /classe sont choisis afin de « remonter » les idées et demandes des classes aux enseignants, représentés pour l'occasion par une enseignante et la direction.

Périodicité des rencontres : sept, huit fois/année scolaire

• Conseil d'école :

rencontre durant laquelle tous les élèves de l'école (hormis ceux de la classe « accueil/M1 ») se réunissent afin de partager diverses activités : annonce des anniversaires du mois à venir, présentation des « nouvelles de notre classe » (chaque classe prépare une intervention qui permet d'expliquer ses projets, ses visites, son quotidien, etc.), évaluation de l'ambiance de l'école (avec pistes de résolution en cas de souci) et autres.

C'est également au sein de ce conseil que les nouvelles règles de l'école émergent via le développement de valeurs communes.

Périodicité des rencontres : une fois/mois

Apprendre à vivre ensemble en assimilant et en respectant les différences, tenir compte de l'avis de l'ensemble des partenaires (enfants, parents et enseignants), prendre conscience de l'individu que nous sommes afin de faire de chacun un acteur capable de dégager et de gérer des intérêts communs, tels sont les objectifs de différentes instances de concertation que compte l'école.

9) Communication

Communiquer à autrui ses recherches et son travail donne du sens à ce dernier. C'est sur base de ce fait que **différentes occasions sont données aux enfants de partager leurs savoirs** (découvertes, apprentissages, etc.) et émotions liés. **L'acte d'apprendre devient ainsi plaisir de faire, de connaître, de comprendre afin de communiquer.**

Outre les activités prévues en classe (projets personnels, conférences, devoirs libres et autres), un journal d'école (une parution par trimestre) permet aux enfants de partager les événements vécus en classe.

Par ailleurs, une « **Fête aux apprentissages** » est organisée **trois fois par année scolaire**. Elle réunit les élèves des classes de M2 à P6.

Concrètement, à tour de rôle, les enfants présentent, sous forme de « stands de l'apprentissage », un élément d'apprentissage qui les a marqués et qu'ils désirent partager. La variété des travaux est visée : chants, poésies, présentation d'une saynète ou d'une découverte scientifique, exposition de peintures, narration d'un événement vécu sont autant d'éléments dont l'objectif vise à prôner « l'apprentissage naturel ».

A noter que les élèves des classes de M2/M3 et de P1/P2 préparent et présentent leurs activités collectivement. Quant aux grands de l'école (P3 à P6), ils doivent veiller à vulgariser leurs interventions de manière à les rendre accessibles à l'ensemble de leurs spectateurs.

Apprendre des uns et des autres, travailler ensemble, vivre les uns pour les autres et partager ce que l'on connaît pour en prendre conscience...

Le devoir élémentaire de l'école est de conserver ce plaisir naturel que chaque enfant apporte avec lui en entrant à l'école.

10) Et encore...

- Statut de l'erreur : dans un cadre d'évaluation formative et diagnostique, toute erreur est une source de régulation pédagogique pour l'enseignant. **Le droit à l'erreur est un droit reconnu et pris en compte.** En regard de la seconde loi de l'école (« Je me respecte »), l'enfant sera amené par son enseignant à accepter de pouvoir se tromper sans se juger et être jugé par autrui. Le travail sur l'erreur permet d'instaurer un climat de confiance dans lequel le « faux pas » n'est pas stigmatisé mais devient un « matériau » collectif pour la construction du savoir.

- Prise en charge et suivi des élèves en difficultés d'apprentissage : le corps professoral met un point d'honneur à rencontrer régulièrement les parents afin de décrypter la situation, d'envisager les pistes de remédiation, d'explicitier la prise en charge et d'activer la notion de responsabilité partagée.

- Travail à domicile (faire lire l'E 15 min/jour de P1 à P3 (au minimum), gestion des classeurs à domicile tout au long du cursus primaire) : les devoirs à domicile et les travaux à l'école forment une unité d'enseignement. Lorsque les devoirs à domicile sont donnés, ils sont mesurés de telle façon que les enfants ne doivent pas bénéficier d'une aide extérieure.

- Devoirs et leçons: afin d'amener peu à peu l'enfant, à partir du travail scolaire en classe, à gérer son temps de travail seul, à se construire une méthode de travail autonome avec l'appui de son enseignant, des devoirs et leçons sont demandés aux élèves (sur base du Décret relatif à la régulation des devoirs à domicile du 27/03/2001).
A noter qu'une école des devoirs est proposée les lundis, mardis et jeudis.
En première et deuxième années primaires, les devoirs et leçons sont interdits, mais certaines activités sont autorisées (principalement des activités liées à la lecture). Pour chaque élève, la durée journalière de ces travaux ne peut excéder 20 minutes en troisième et quatrième primaires et 30 minutes en cinquième et sixième primaires. Les travaux à domicile sont adaptés au niveau d'enseignement et sont toujours à réaliser sans l'aide d'un adulte (hormis en P1/P2). Ils sont conçus comme le prolongement d'apprentissages déjà réalisés durant les périodes de cours. Les devoirs prennent en compte le niveau de maîtrise et le rythme de chaque élève et ne donnent lieu à une cotation.

□ Classes de dépaysement : un séjour est prévu chaque année dès la deuxième maternelle. En cinquième ou sixième primaire (un an sur deux), des classes de neige sont organisées.

□ Natation : l'apprentissage de la natation occupe une place prépondérante au sein de nos apprentissages. C'est ainsi que nos élèves se rendent à la piscine de Ciney tous les mercredis et ce, dès leur entrée à l'école fondamentale.

□ Seconde langue : dès la deuxième maternelle, un cours de néerlandais est proposé aux élèves à raison d'une période par semaine. A partir de la cinquième primaire, un choix s'effectue entre la langue néerlandaise et anglaise.

□ « Bulletins » et rencontres « enseignants / parents » : en primaire, trois bulletins sont prévus durant l'année scolaire (avant le congé d'hiver, avant le congé de printemps et au mois de juin). Ceci dit, l'équipe pédagogique attire l'attention sur la relativité de la note scolaire. Cette dernière ne sera jamais une finalité mais servira de « baromètre ». Elle n'est en aucun cas un renseignement sur la personnalité de l'enfant, ses dons, ses qualités, ses capacités ou ses habiletés. Il ne s'agit que d'une représentation mesurée à travers la fiction de l'élève moyen établie subjectivement par le « monde de l'enseignement ».

La note scolaire détermine ce que l'enfant a montré dans un contexte donné, non ce qu'il sait, encore moins ce qu'il est. Notre école ne refuse donc pas la note chiffrée mais elle tient à la situer à sa juste valeur.

Des réunions des parents sont proposées en début d'année scolaire (sections maternelle et primaire), lors de la remise des bulletins (à savoir trois fois sur l'année) et au mois de juin en section maternelle.

□ Evaluation :

L'évaluation est omniprésente au sein de notre établissement. Elle se veut diagnostique et poursuit le but de rythmer les apprentissages, de rassurer l'Enfant sur son potentiel et ses capacités via une conscientisation de ses forces. Elle doit permettre à l'Enseignant d'ajuster au mieux ses interventions.

L'unique évaluation certificative intervient par le biais des épreuves du CEB (Certificat d'Etudes de Base) prévues en fin de sixième primaire.

Toute autre évaluation s'inscrit dans un esprit formatif visant à déceler les besoins de l'apprenant en matière de différenciation, d'ajustement, de perfectionnement et affiche également une volonté de dépassement.

Nous mettons au centre de nos préoccupations l'idée de l'égalité des chances, c'est-à-dire le droit de tous à une réussite. Cela ne signifie aucunement l'égalité des résultats. Si ces derniers sont différents, c'est parce que nos enfants le sont...

Tout individu se heurte à ses propres limites. Notre institution scolaire en tient compte et s'organise de telle façon à ce que ces limites ne soient pas des couperets, ni des freins à l'Apprentissage mais plutôt des leviers visant à développer le potentiel et les aptitudes de chacun.

Jamais l'attribution d'une note négative ne sera perçue comme étant une finalité ou comme une sanction d'un savoir mal acquis mais sera appréhendée comme un encouragement à apprendre et à se dépasser.

□ Ecocitoyenneté

Le souhait de l'équipe éducative est de sensibiliser les enfants à l'environnement et à l'écologie et ce, dès le plus jeune âge. Diverses activités (campagne d'actions en faveur de l'environnement, découverte de la beauté et de l'importance de la biodiversité, tri des déchets, conscientisation de l'impact de l'Homme sur la planète, écogestes, etc.) sont ainsi proposées aux élèves tout au long de leur cursus scolaire.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur l'alimentation saine : les fruits sont obligatoires lors de la collation du matin tandis que l'eau est l'unique boisson acceptée à l'école.

□ Gestion des conflits

L'équipe éducative se met un point d'honneur à régler tous les conflits en prônant la « Communication Non-Violente ». Cette technique vise à outiller les élèves dans le cadre de la gestion des différends en assurant une certaine sérénité.

Les enfants sont ainsi invités à ne pas passer sous silence les potentielles « intimidations » de pairs. Les structures de concertation proposées (conseil d'école, conseil de classe, etc.) visent également à offrir un espace de parole et de gestion des conflits.

□ Communication « parents / enseignants »

En cas de demande de renseignements, de contestation ou de remarque, tout parent est invité à prendre rendez-vous au plus vite via la pochette de communication ou le journal de classe et ce, sans passer par la Direction. Cette dernière prendra le relais si cela s'avère nécessaire.

Dans un souci de relations constructives et saines, les adultes sont invités à respecter les valeurs inculquées aux enfants, à savoir honnêteté, respect et positivisme.

11) En résumé...

NON COGNITIFS	COGNITIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Être heureux et se sentir en sécurité à l'école • Avoir une belle estime de soi pour développer sa confiance • Valoriser l'individu • Donner une vraie place à l'individu • Apprendre à vivre avec autrui • Construire son cadre de vie via la participation, la responsabilisation et la réflexion (citoyenneté) via la construction des règles de l'école (+ 2 lois) • S'approprier et s'engager dans le Développement Durable • S'ouvrir au monde • Apprendre à échanger, à coopérer, à être solidaire • Alimentation saine • Suivi personnel de l'E en tant qu'individu et implication de l'enfant dans certaines décisions 	<ul style="list-style-type: none"> • S'ouvrir au monde • Se connaître (aspects métacognitifs) • Se mettre en projet, être impliqué • Donner du sens • Etre libre afin d'être créatif (ou l'inverse) • Suivi personnalisé de l'E en classe et en dehors (équipe pluridisciplinaire) • Statut de l'erreur • Erreur en tant que tremplin à l'apprentissage grâce à l'évaluation formative. • Statut de l'évaluation (vers le diagnostique et le formatif) • Donner du temps à l'apprentissage et non à l'évaluation afin d'être un facteur de remédiations spécifiques aux difficultés de l'enfant. • Importance de confronter pour (se) construire
Libre dans son corps... (1)	Libre dans sa tête afin de développer pleinement sa personne et son potentiel... (1)

(1) Lien indéfectible entre la liberté de mouvement et la liberté d'actions cognitives (on doit se sentir libre pour se développer)

12) Renseignements pratiques

• Organisation des différentes classes :

→ la section maternelle compte deux classes prises en charge par Mesdames Delphine (accueil et M1) et Dominique (M2 et M3) ;

→ la section primaire comporte trois classes réparties en cycles :

P1 et P2, Madame Nathalie, P3 et P4, Monsieur Vincent (directeur) et P5 et P6, Madame Valérie.

→ différents maîtres spéciaux (langues, psychomotricité, éducation physique, natation, citoyenneté, religion, morale) enrichissent l'équipe.

• Horaire et accueil des enfants :

→ l'école ouvre ses portes à **7h20** tandis que la fermeture est programmée à **18h00**.

Le matin, il est demandé aux parents de conduire les enfants à l'intérieur du bâtiment et d'assurer « **de visu** » la prise en charge de l'enfant par l'accueillant.

L'accueil de début de journée est organisé dans la « Maison » (porte à l'extrême droite).

Dès 8h30, la porte cochère s'ouvrira.

L'horaire susmentionné fera l'objet de changements en regard des conditions climatiques (accueil à l'intérieur plus long par temps froid et inversement par temps chaud).

→ l'accueil des enfants (ouverture et fermeture de l'école, surveillances, gestion du repas complet) est pris en charge par Madame Isabelle. Des membres de l'ASBL Gesves-Extra viennent régulièrement renforcer l'équipe.

→ horaire des activités scolaires :

1^{ère} période : 8h30 à 9h20

2^{ème} période : 9h20 à 10h10

récréation du matin : 10h10h à 10h30

3^{ème} période : 10h30 à 11h20

4^{ème} période : 11h20 à 12h10

« temps de midi » : 12h10 à 13h20

5^{ème} période : 13h20 à 14h10

récréation de l'après-midi : 14h10 à 14h30

6^{ème} période : 14h30 à 15h20 (fin des cours à 15h20)

seconde récréation de l'après-midi : 15h20 à 15h35

A noter que le mercredi, les cours prennent fin à 12h10. Une garderie est assurée jusqu'à 12h30. L'ASBL Gesves-Extra prend le relais jusqu'à 18h00 et ce, dans l'ensemble des quatre écoles de l'entité gesvoise (transfert des enfants en car au départ de l'école vers l'accueil centralisé situé derrière l'Administration communale de Gesves).

→ horaire des activités extra-scolaires :

- **15h35 à 16h35** (trois possibilités) :
 - a) ateliers facultatifs (en section maternelle) ;
 - b) écoles des devoirs facultatives (en section primaire) ;
 - c) « accueil de fin de journée ».

- **16h35 à 18h00** : accueil de fin de journée.

A noter que lors de l'« accueil de fin de journée », il n'y aura pas de supervision des leçons et devoirs.

Faisant partie du temps extra-scolaire, les frais liés aux ateliers, écoles des devoirs et « accueils de fin de journée » sont soumis aux conditions prévues par l'ASBL Gesves-Extra et identiques aux quatre écoles de l'entité gesvoise, à savoir :

a) frais de participation aux ateliers = 15 € / trimestre/ enfant/jour de présence

b) et écoles des devoirs = 12 € / trimestre/ enfant/jour de présence

(points a et b : dès le deuxième enfant → 12 € pour les ateliers et 10 € pour les écoles des devoirs)

c) frais de participation aux « accueils de fin de journée », dès 15h35 = 0,50 € / enfant par demi-heure entamée (dès 16h35 pour les enfants participant aux ateliers et écoles des devoirs).

Pour rappel, les frais de garderie sont déductibles fiscalement : une attestation vous sera remise au retour des vacances de printemps.

A noter que les ateliers et école des devoirs débuteront dès le lundi 17 septembre 2018 pour s'achever le vendredi 21 juin 2019.

Un accueil (= garderie) sera prévu du lundi 3 au vendredi 14 septembre 2018 et du lundi 24 au 28 juin 2019.

• Accès aux bâtiments scolaires

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'accès au bâtiment scolaire est limité aux enfants à l'exception des entrées en classe des élèves de la section maternelle durant lesquelles les parents peuvent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à l'entrée du local de Madame Dominique.

Par ailleurs, lors de l'attente des sorties des classes (12h10 et 15h25), les parents sont invités à attendre les enfants sur l'ancien parking jusqu'à l'ouverture de la porte cochère.

• Cours de psychomotricité, d'éducation physique et de natation

En section maternelle, le cours de psychomotricité sera dispensé par Madame Catherine le lundi matin pour les 2 classes maternelles et le jeudi matin 1 heure supplémentaire pour les élèves de la classe d'accueil et 1ère maternelle.

Veillez à ce que vos enfants aient une tenue adéquate ces jours-là.

En section primaire, le cours d'éducation physique sera dispensé par Sébastien Hermans dès le mardi 4 septembre 2018. Il est impératif que votre enfant dispose d'une tenue

sportive : short foncé (ou pantalon de sport), tee-shirt blanc, chaussures de sport (différentes de celles portées en journées).

Le cours de natation de tous les élèves, dispensé par les institutrices en section maternelle et par Chantal Leponce, reprendra le mercredi 12 septembre 2018. Pour rappel, le coût d'une séance de natation s'élève à 2,20 €.

Le mercredi 5 septembre, les élèves de la section primaire auront un cours d'éducation physique sur le site de l'école.

Pour rappel, en section primaire, les cours d'éducation physique et de natation font partie intégrante du cursus scolaire et sont ainsi obligatoires. Toute dispense doit nécessairement être motivée par un mot des parents (pour une séance) ou un certificat médical (à partir de deux séances consécutives). Les enfants ne participant pas aux séances de natation accompagneront le groupe et resteront au bord de l'eau.

• Enfant malade

Un enfant malade ne peut se présenter à l'école. Pour les classes primaires, une absence de « trois jours et plus » nécessite un certificat médical.

Un justificatif écrit est demandé pour les absences de moins de trois jours dès la rentrée de l'élève à l'école.

La direction se réserve le droit d'inviter les parents à récupérer un enfant en cas de non-respect de la disposition précitée.

• Repas de midi

A l'instar de l'année scolaire 2017-2018, les repas « complets » du midi, ainsi que le potage, seront préparés et livrés par « Le Petit Criel » situé à Havelange dès le **lundi 10 septembre 2018**.

L'équipe éducative tient à porter une attention particulière à la qualité des repas via le choix d'un traiteur de proximité. Réfléchir à la qualité de son alimentation et à l'implication de cette dernière sur l'environnement s'apprend dès le plus jeune âge...

Le potage revient à 0,40 € par jour.

Le dîner chaud coûte 3 € en maternelle et 4,25 € pour les primaires. Pour votre info, les prix renseignés sont ceux qui nous sont facturés par le traiteur.

Le menu sera proposé mensuellement (via un « toute-mallette », ainsi que sur le site (<http://www.ecolelacroisette.be/>)). Cela signifie concrètement que vous pourrez effectuer votre choix selon le menu.

Il ne sera pas possible de revenir sur les choix effectués. Nous vous remercions de bien respecter le délai de remise des commandes. A noter qu'il sera possible d'annuler un repas à titre exceptionnel pour raison unique liée à une absence et ce, 36 h à l'avance afin de nous permettre d'avertir le traiteur. Dans le cas contraire, le repas vous sera facturé.

Pratiquement :

a) du **lundi 3 septembre au vendredi 7 septembre** inclus, tous les élèves devront donc se munir de leurs « tartines » ;

b) la feuille « **choix des menus** » est à remettre à l'enseignant(e) de votre enfant pour le **jeudi 6 septembre** au plus tard. Les choix seront établis pour la période du lundi 10 septembre au vendredi 28 septembre inclus.

• Facturation

Toute dépense fait l'objet d'une facturation qui vous est soumise en fin de mois. Le montant renseigné est le montant à payer... Ceci dit, en cas de contestation, veuillez prendre contact avec la direction.

Le logiciel « Apschool », sorte de porte-monnaie » virtuel, sera d'application tout prochainement. De plus amples renseignements vous seront transférés lors de son implémentation.

Pour rappel, le volet financier de l'établissement scolaire est géré via l'ASBL LA CROISETTE dont le numéro bancaire est le suivant : **BE85 0016 3570 1906**

• Règlement d'ordre intérieur

Voir documents annexes.

• Calendrier des congés scolaires

Fête de la Fédération W.-Bruxelles	Le jeudi 27 septembre 2018
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2018
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 4 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 8 avril 2019 au lundi 22 avril 2019
Fête du 1er mai	Mercredi 1er mai 2019
Congé de l'Ascension	Jeudi 30 mai 2019
Lundi de Pentecôte	Lundi 10 juin 2019
Les vacances d'été débutent le	Lundi 1 ^{er} juillet 2019

A noter que trois jours de « Conférences pédagogiques » (= jours de congé pour les élèves) restent à définir. Nous sommes toujours en attente d'une réponse de notre organisme formateur. Vous serez prévenus au plus tôt !

• Réunions des parents durant l'année scolaire

- section maternelle : réunion prévue durant la dernière semaine de juin 2019.
- section primaire : réunions avec remise d'un bulletin prévues le jeudi 29 novembre 2018, le jeudi 14 mars 2019 et « fin juin » (dernière semaine, la date sera fixée en fonction de la remise du C.E.B.).

• Comité des Fêtes

Nous vous rappelons que le comité est accessible à tous et toutes, et que son dynamisme nous permet d'améliorer encore le bien-être de vos enfants au sein de l'école. N'hésitez pas à y participer !

Vous serez convoqués à chaque réunion et informés de ce qui s'est dit et décidé par un compte-rendu qui sera remis dans la farde de communication.

Lisez-le : vous serez ainsi avertis de ce qui se passe dans l'école de votre enfant. Mieux encore : participez aux réunions au cours desquelles nous aborderons de multiples sujets liés à la vie de l'établissement.

Le fait de venir à une réunion n'implique pas d'assister aux suivantes.

La première réunion du Comité des Fêtes aura lieu le **lundi 24 septembre 2018 à 20h** dans les locaux de l'école.

• Réunion des parents

Une **réunion des parents collective** (uniquement des parents, hormis en section maternelle) sera organisée au sein de chacune des classes de notre école fondamentale. Les parents seront ainsi conviés à rencontrer l'enseignante de leur(s) enfant(s). Cette réunion permettra de cibler les objectifs de l'année scolaire et offrira la possibilité de spécifier les objectifs, attentes et besoins de chacun des intervenants présents à cette occasion.

Ces rencontres auront lieu en septembre, à savoir :

- le **lundi 10 septembre à 20h** pour la classe de P1/P2 ;
- le **mardi 11 septembre à 18h** pour les deux classes de la section maternelle ;
- le **mardi 11 septembre à 18h30** pour la classe de P5/P6 ;
- le **jeudi 13 septembre à 20h** pour la classe de P3/P4.

• Classes de dépaysement pédagogique

Les classes de dépaysement des élèves de M2, M3, P1 et P2 se dérouleront du mercredi 20 au vendredi 22 mars 2019 à Forville (Fernelmont).

Coût : 110 €. Une épargne débutera sous peu. Les infos à ce propos suivront d'ici peu.

Les classes de dépaysement des élèves de P3 à P6 se dérouleront du lundi 1er au vendredi 5 avril 2019 dans la région des Hautes-Fagnes.

Coût : 150 €. Une épargne débutera sous peu. Les infos à ce propos suivront d'ici peu.

Pour info, les classes de neige des élèves de P5/P6 se dérouleront en février 2020 à Caspaggio (Italie). Coût (à confirmer) : 550 €. Une épargne débutera en temps utiles.

• Nous contacter ?

Il est très facile de nous contacter (via email : lacroissettdirection@gmail.com, via le site : <http://www.ecolelacroisette.be/> (onglet contact), 083/677.977) !

Ceci dit, si vous désirez nous joindre durant une « journée d'école », nous vous demandons de téléphoner uniquement (sauf cas d'extrême urgence) lors des moments de récréation.



ÉCOLE DE LA CROISSETTE

Rue de la Croisette, 17
5340 SORÉE
083/677.977

www.ecolelacroisette.be



Annexe 1

FICHE DE REFLEXION

Consignes :

- 1) Explique ce que tu as fait.
- 2) Explique en quoi ce comportement est inacceptable au sein de notre Ecole et ce, en fonction des deux lois que tous les élèves connaissent et doivent respecter.
- 3) Explique comment tu vas "réparer" le geste dont il est question.
- 4) Que peux-tu mettre en œuvre afin de ne plus répéter cette attitude et de ne plus connaître une telle mésaventure? C'est NOTRE objectif commun afin d'assurer une certaine sérénité dans notre lieu de vie...

Remarques :

- a) réponds au verso de cette feuille ;
- b) pour les élèves de première et de deuxième primaire: tu peux dessiner au lieu d'écrire. Lors de la remise de la fiche, tu pourras expliquer les dessins à l'adulte ;
- c) trois fiches de réflexion amèneront à une rencontre entre l'enfant, les parents, l'enseignant(e) et la direction ;
- d) cette fiche complétée est à remettre à l'adulte concerné le lendemain de sa rédaction (ou le lundi s'il s'agit d'un vendredi).

Fiche de réflexion donnée par Madame / Monsieur _____ en date du _____.

Bonne réflexion!

Signature de l'adulte,

Signature des parents,

Signature de l'enfant